

## Mairie de Saint Gondon

10 Route de Gien, 45500

Tel 02 38 36 90 76

Fax 02 38 36 26 03

e.mail [mairie-st.gondon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st.gondon@wanadoo.fr)

Site internet : <http://saintgondon.free.fr/>

## Année 2009

1	Conseil Municipal du 13/03/2009 .....	3
1.1	Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 .....	3
1.2	Situation générale des finances .....	3
1.3	Budget Général Primitif 2009 .....	3
1.4	Budget Primitif 2009 eau potable.....	3
1.5	Récupération de la TVA.....	4
1.6	Subventions .....	4
1.7	Cimetière .....	4
1.8	Demande de subvention DDR pour le parking Paturiau .....	4
1.9	Demande de subvention pour des poteaux incendie. ....	4
1.10	Mission d'avocat .....	4
1.11	Tarifs « Aide au temps libre » .....	5
1.12	Commande de panneaux signalétiques .....	5
1.13	Position sur la Loire à vélo.....	5
1.14	Prospectus touristique .....	5
1.15	Vente de la parcelle AE644.....	5
2	Conseil Municipal du 17 Avril 2009 .....	5
2.1	Forage prospectif.....	5
2.2	Saint Gondon Pratic .....	6
2.3	Achat d'une tondeuse .....	6
2.4	Prix des concessions au columbarium.....	6
2.5	Attribution de subventions .....	6
3	Conseil municipal du 5 Juin 2009 .....	6
3.1	Aménagement de l'ancienne carrière de la Forcinerie.....	6
3.2	Travaux route d'Autry.....	7
3.3	Programme de voirie 2009 .....	7
3.4	Entretien des chemins ruraux .....	7
3.5	Un conseil extraordinaire du 26 Juin à 20H30.....	7
4	Conseils du 28 août et du 13 Septembre 2009. ....	7
4.1	Aménagement du PATURIAU .....	7
4.2	Mise en conformité de la cantine .....	7
4.3	Facturation de dégradations .....	8
4.4	Rénovation du réseau d'eau .....	8
4.5	Réunions de Quartiers .....	8
5	Conseil du 23 Octobre 2009.....	8
5.1	Rapport annuel sur l'eau potable.....	8
5.2	Renforcement du réseau d'eau potable .....	8
5.3	Convention avec le club d'Aïkido de Briare .....	9

5.4	Lancement de la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon.....	9
5.5	Divers .....	9
6	Conseil du 11 Décembre 2009 .....	9
6.1	Finances.....	10
6.2	Tarif des services municipaux.....	10
6.3	Tarification de l'eau potable.....	10
6.4	Subventions aux associations .....	10
6.5	Demandes de subventions .....	10
6.6	Vestaires du Foot :.....	10
6.7	Regroupement des pompiers de St Gondon et St Florent .....	11
6.8	Modification des statuts du S.I.I.S .....	11

## **1 Conseil Municipal du 13/03/2009**

### **1.1 Compte Administratif et Compte de Gestion 2008**

Le compte administratif, présenté par la doyenne du Conseil, Françoise Roulet, présente un excédent total, tous budgets confondus, de 472 439,04€

### **1.2 Situation générale des finances**

L'élaboration du budget 2009, a été fait en tenant compte des incertitudes suivantes :

- Suppression de la taxe professionnelle (et remplacement par un autre taxe qui n'est pas clairement explicitée).
- L'intégration de la récupération de TVA dans la Dotation d'état.

Dans ce contexte un peu flou et donc délicat, un plan prévisionnel d'investissement a été établi jusqu'en 2020 avec un phasage qui met en première priorité les projets déjà engagés, comme le terrain de football (qui sera par ailleurs subventionné à 60%), les projets de première nécessité comme la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable et la rénovation du réseau d'eau (qui malheureusement n'est éligible à aucune subvention)

### **1.3 Budget Général Primitif 2009**

Dans ce contexte incertain, il est vital de resserrer les dépenses de fonctionnement, qui ont été prévues avec une baisse de l'ordre de 10% (à l'exception des postes liés à l'énergie). Heureusement les recettes principales telles que les contributions directes sont en augmentation, grâce aux nouvelles constructions de ces deux dernières années.

En ce qui concerne les investissements, les excédents antérieurs et le bon niveau de trésorerie permettent de planifier les investissements prévus pour 2009 dans le Plan Pluriannuel d'Investissement : l'aménagement de l'aire de sport loisir de la Forcinerie (terrain de foot), le Columbarium, des frais d'études pour la rénovation de la cantine et des travaux de voiries.

Le conseil approuve ce budget primitif, qui s'équilibre à 844 433€ pour le fonctionnement et 487 400€ pour l'investissement, et décide maintenir les taux des taxes d'habitation et foncières au niveau antérieur

### **1.4 Budget Primitif 2009 eau potable**

Le budget de fonctionnement est maintenu au même niveau que 2008. Il n'en est pas de même du budget investissement, et les projets suivants sont prévus pour 2009 :

- Plan d'action d'amélioration du rendement du réseau. Les pertes d'eau qui sont aujourd'hui nettement supérieures à 30% doivent impérativement être réduites, pour pouvoir bénéficier, à l'avenir, de subventions nécessaires à la réalisation des projets.
- Un forage prospectif vient d'être lancé dans le secteur boisé du sud de la commune. Les résultats seront connus en septembre.
- La rénovation du réseau d'eau sur les rues de la Basse Cour, Jules Guillot, est planifiée dans le deuxième semestre. Malheureusement, ces travaux dont le coût est de l'ordre de 150 000€, ne sont pas subventionnés.

Les recettes en eau potable sont directement proportionnelles à la consommation d'eau qui est en baisse, ce qui est une tendance générale. La perte de recette liée à cette tendance, et l'absence de subvention, pour les travaux d'investissement pourtant nécessaires, ont conduit le conseil à augmenter le prix de l'eau de 6%

Le Conseil approuve donc ce budget primitif qui s'équilibre à 97 992€ pour le fonctionnement et à 225 000€ pour l'investissement

## **1.5 Récupération de la TVA**

Dans le cadre du « plan gouvernemental de relance », il est donné la possibilité, pour les communes qui s'engagent à augmenter leurs investissements, de récupérer la TVA sur les investissements réalisés en 2007 et 2008 selon certaines conditions, que la commune de Saint Gondon satisfait. Le conseil a donc décidé d'autoriser le maire à signer la convention avec le Préfet pour manifester cet engagement.

## **1.6 Subventions**

Lors de la séance du 12 Décembre 2008, le Conseil avait approuvé une subvention de 200€ au profit de l'association de Soins à domicile (S.I.A.D). La Communauté des Communes ayant décidé de prendre en charge cette subvention, en lieu et place des communes, le conseil annule cette subvention.

D'autre part le conseil rejette la demande de subvention du collège de Poilly pour les activités sportives.

## **1.7 Cimetière**

Dans le cadre l'aménagement du cimetière et de la création du columbarium, un règlement du cimetière a été rédigé et approuvé.

Un « carré militaire » est en cours de création pour accueillir les sépultures des soldats dont les tombes ont dû être déplacées. Le conseil a demandé une subvention de 1000€ à l'Amicale des anciens combattants de Saint Gondon.

## **1.8 Demande de subvention DDR pour le parking Paturiau**

L'opération consiste à aménager l'espace situé aux abords de la salle de sport (dont la construction va enfin commencer prochainement) et des anciens remparts de la ville de Saint Gondon, les objectifs recherchés étant : accueil touristique, mise en valeur du patrimoine, déplacement du jardin d'enfant, création d'un cheminement piétonnier permettant de relier la rue du Petit Clou à la vieille ville. Le conseil sollicite, pour ce projet une subvention d'état (DDR).

## **1.9 Demande de subvention pour des poteaux incendie.**

Une révision des poteaux d'incendie vient d'être faite et a mis en évidence la nécessité de remplacer plusieurs poteaux d'incendie, et deux autres devront être installés dans le cadre de l'aménagement cœur de village. Une subvention sera demandée au Conseil général.

## **1.10 Mission d'avocat**

Le Maire informe le conseil qu'un recours indemnitaire a été déposé au tribunal administratif par la SCI du Prieuré, à l'encontre de la Commune de Saint Gondon, et qu'il a fait appel à un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la Commune.

### **1.11 Tarifs « Aide au temps libre »**

Les familles qui ont un quotient familial inférieur à 710€ peuvent bénéficier de tarifs réduits pour les activités du Centre de Loisirs. Ces tarifs n'ayant pas été revus de puis l'année 2006 ont été revus.

### **1.12 Commande de panneaux signalétiques**

A la suite des remarques recueillies dans les réunions de quartiers, un inventaire des panneaux de polices et de signalisation, dégradés ou manquants a été fait. Un devis de 7164€ a été établi, et sera soumis à des demandes de subventions. Cette dépense est incluse dans le budget primitif 2009.

### **1.13 Position sur la Loire à vélo**

Dans le cadre du projet Loire à vélo et compte tenu de son intérêt pour le tourisme local, le conseil de Saint Gondon décide se positionner comme suit :

- Il émet un avis favorable au projet, et notamment à la tranche conditionnelle qui prévoit de relier directement St Gondon à Lion en Sullias directement par le val de Loire.
- Il propose un itinéraire alternatif pour la traversée de St Gondon, qui permettrait de relier directement et en sécurité, par la rue des Cottins, la rue des Pierres Longues, le lotissement du Parc, l'itinéraire temporaire passant par St Florent.

### **1.14 Prospectus touristique**

L'association Saint Gondon Patrimoine Historique et la commune ont réalisé conjointement un une maquette de prospectus touristique en trois langues destiné à être tiré à 4000 exemplaires.

Le coût de ce prospectus est de 302 € HT. Le Conseil sollicite une subvention auprès du Conseil général et de l'association Saint Gondon Patrimoine.

### **1.15 Vente de la parcelle AE644**

Dans le cadre du projet de construction de la salle de sport, il est nécessaire de vendre la parcelle AE 644 à la Communauté des Communes Gienneses qui assure la maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

## **2 Conseil Municipal du 17 Avril 2009**

### **2.1 Forage prospectif**

Suite à la réunion du 13 Mars avec toutes les parties concernées (Conseil Général, Loire Bretagne, DDASS, et le maître d'œuvre), il a été décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises et de lancer un appel d'offre, en Mai, pour un forage prospectif dans les alentours de « La Montagne aux Anges » au sud de la commune.

## **2.2 Saint Gondon Pratic**

La plaquette « SAINT GONDON PRATIC » qui a été publiée il y a 5 ans nécessite une mise à jour sur de nombreux points. Le tarif de ces encarts publicitaires, réservé aux commerçants et artisans de Saint Gondon, a été fixé à 40€ par la commission de communication.

## **2.3 Achat d'une tondeuse**

Il a été décidé d'acheter une tondeuse autotractée pour remplacer l'équipement actuel qui arrive en fin de vie.

## **2.4 Prix des concessions au columbarium**

L'espace du columbarium est maintenant disponible. Les concessions qui sont de 1m x 1m permettront d'implanter des caveaux de 0,80m x 0,80m maximum, afin de recevoir les urnes funéraires. Les monuments funéraires devront être conformes au règlement approuvé le 13 Mars 2009. Les tarifs proposés sont identiques à ceux des autres concessions, à savoir : concession trentenaire : 200€ et cinquantenaire : 300€.

## **2.5 Attribution de subventions**

Une subvention de 1800€ avait été attribuée au comité des fêtes pour assurer le financement du feu d'artifice de la fête champêtre de juillet. Compte tenu du coût réel de cette prestation, le conseil a décidé de cette participation communale à 2000€, et de la maintenir, à ce niveau, les prochaines années.

Compte tenu des accords passés avec l'Union Sportive de Poilly quant à la pratique du football, il est décidé d'attribuer à ce club une subvention de 200€.

**Quelques dates utiles :** Fête des voisins le 26 Mai (n'oubliez pas de contacter la mairie au plus tôt si vous avez besoin de tables, chaises, etc..), Prochaine réunion de Conseil le 5 Juin.

## **3 Conseil municipal du 5 Juin 2009**

### **3.1 Aménagement de l'ancienne carrière de la Forcinerie**

Le Conseil a attribué le marché d'aménagement des anciennes carrières de la FORCINERIE en aire de sport – loisirs à la société DECHERF.

Les travaux vont commencer fin juillet par le défrichage du terrain. Cet aménagement consiste en la création d'un terrain de football, des vestiaires (dans une deuxième phase), d'une voirie d'accès, d'un parking et d'un sentier promenade sur l'ensemble du terrain.

Ce projet est subventionné par le Pays Giennois (Région), le Conseil Général et la Fédération de Foot.

Cette année verra la réalisation du terrain de foot et des voiries. La pelouse ne sera pas utilisée dès la fin des travaux, car il faut laisser une période de stabilisation de un an. C'est donc en Septembre 2010 que les joueurs de l'association US Poilly – Saint Gondon prendront possession du terrain de foot.

## **3.2 Travaux route d'Autry**

Le maire informe que, simultanément au démarrage des travaux de la Forcinerie, des travaux de terrassement auront lieu le long de la route d'Autry (entre l'extrémité de la rue du Bout de la Ville et la Grange Dieu). C'es travaux ont pour but de prélever de la terre végétale, nécessaire à la réalisation du terrain de football, dans la perspective du réaménagement de cette route. Dans un premier temps, en 2009, le fossé sera déporté à une distance convenable de la voirie. Dans un deuxième temps, en 2010, la voirie sera rénovée.

Ces travaux, qui vont démarrer fin juillet, vont générer un trafic important de camions qui traverseront les Quartiers. Un arrêté municipal détaillera ces dispositions et sera communiqué à tous les riverains concernés.

## **3.3 Programme de voirie 2009**

Le conseil a attribué le marché de travaux de voirie 2009 à la la société VAUVELLE. Ces travaux comprennent un entretien de voirie sur les principales voiries de Saint Gondon, ainsi qu'une reconstruction de la rue des Pierres Longues (entre la rue des Cottins et le CD951).

## **3.4 Entretien des chemins ruraux**

Le conseil a renouvelé la convention pour l'entretien des chemins avec Mme Bernadette LOISEAU.

## **3.5 Un conseil extraordinaire du 26 Juin à 20H30**

avec pour seul ordre du jour le Dossier de Consultation des Entreprises sur le projet de rénovation du réseau d'eau potable dans les rues concernées par le prochain aménagement Cœur de Vilage (Basse Cour, Jules Guillot, Charles Gondouin)

## **4 Conseils du 28 août et du 13 Septembre 2009.**

### **4.1 Aménagement du PATURIAU**

L'opération consiste à aménager l'espace situé aux abords de la salle de sport (dont le début de construction est imminent) et des anciens remparts de la ville de Saint Gondon, les objectifs recherchés étant :

- Développement d'un espace de loisirs (Création d'un jardin d'enfant, et d'un cheminement piétonnier permettant de relier la rue du Petit Clou à la vieille ville)
- Accueil touristique (Offrir une capacité de stationnement aux visiteurs et aux touristes désirant se rendre dans la vielle ville, créer une aire de service pour les camping cars, signalisation touristique des sites patrimoniaux). Rappelons cette place est sur le passage du futur circuit de la Loire à Vélo.
- Mise en valeur (aspect paysagé et éclairage) des remparts et de la tour de guet.

Les travaux seront lancés à l'issue de la construction de la salle de sport, soit dans le dernier trimestre 2010. Le conseil sollicite une Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour financer cette opération.

### **4.2 Mise en conformité de la cantine**

Un Avant Projet Sommaire (APS) sur les aménagements et la remise aux normes de la cantine, a été réalisé. L'état nous a accordé une subvention (DGE) pour ces travaux à hauteur de 25%. Cette dotation, nécessaire, mais non suffisante pour permettre le lancement du projet, doit être complétée par une autre subvention. Le conseil sollicite par conséquent une demande de subvention complémentaire dans le cadre de l'appel à projet Contrat Pays Etat Région.

### **4.3 Facturation de dégradations**

La commune a subi en début d'année plusieurs actions de dégradation des équipements publics (mobilier urbain, salle du P'tit Clou). Le conseil a décidé de facturer les réparations aux personnes ayant commis ces actes.

### **4.4 Rénovation du réseau d'eau**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'opération Cœur de village concernant les rues de la Basse Cour, Jules Guillot et Charles Gondouin, le réseau d'eau sera rénové (canalisations et compteurs). Le marché des travaux a été attribué à la société DECHERF. Une réunion publique se tiendra prochainement pour présenter en détail cette opération.

### **4.5 Réunions de Quartiers**

Les réunions de quartier ont repris la première s'étant tenue le 18 Septembre. Les prochaines sont : **le 25 Septembre** : Rues du Bout de la Ville, du Pont Janson, Pousse penille, Bongibault-Bigé, du Clou, de Sully (N° 1 à 22), de Gien (N°1 à 9) ; **le 2 Octobre** : Routes de Sully, de Coullons, de Saint Florent, Quartier du Parc, , des Marais, rues des Pierres Longues, des Cottins ; **le 16 Octobre** : Route de Gien, rue de Crève cœur, et tous les « écarts » ; **le 30 Octobre** : Rues de la Basse Cour, des Tanneries, Jules Guillot, Charles Gondouin, de Loire, des Juifs, du Petit Clou, et place de la Liberté

## **5 Conseil du 23 Octobre 2009**

### **5.1 Rapport annuel sur l'eau potable**

Ce rapport annuel est présenté au conseil, comme l'exige la loi sur l'eau de 2006. Le nombre d'abonnés est de 624 dont 38 sans consommation. La consommation moyenne par habitation est de 109m<sup>3</sup>. La qualité de l'eau est convenable, en étant toutefois proche des limites admissibles pour les nitrates et les pesticides. Grâce à une recherche systématique des fuites, faite en début 2009, rendement (rapport entre la consommation des ménages et la quantité prélevée au puits) s'est amélioré et atteint aujourd'hui 70% (soit 30% de pertes), ce qui est considéré comme normal. Des forages de reconnaissance sont actuellement en cours (nous en sommes au 3<sup>ème</sup> essais) et les résultats définitifs ne seront connus que fin Novembre. Ce rapport est à la disposition du public à la mairie.

### **5.2 Renforcement du réseau d'eau potable**

Dans le cadre des prochains travaux d'aménagement du cœur de village (rue de la Basse cOr, Jules Guillot et Charles Gondouin), le réseau d'eau potable qui date des années 1960 sera remplacé par un réseau plus adapté, les compteurs seront changés (50 abonnés concernés), et

deux poteaux d'incendie seront créés (aujourd'hui, il n'y a aucune protection du centre bourg).

Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général, pour ces travaux qui devraient commencer vers le 15 Janvier 2010.

### **5.3 Convention avec le club d'Aïkido de Briare**

La commune de St Gondon et l'association Aïkido CSC Briare ont décidé d'unir leurs efforts pour développer la pratique de l'Aïkido. Cette convention s'inscrit dans le développement mené par la commune qui consiste à promouvoir les structures culturelles et sportives sur son territoire, et concernant la section Aïkido de Briare, la volonté de développer la pratique de cet art martial en dehors du Club situé à Briare, par l'ouverture d'un second lieu d'entraînement. Les entraînements hebdomadaires d'une durée de 1h30 se déroulent dans la salle communale du P'tit Clou mise à disposition gratuitement par la commune. A partir de Septembre 2010 la section sera déplacée dans la salle de sport qui est en cours de construction.

### **5.4 Lancement de la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon**

Considérant que de nombreuses tombes sont dans état d'abandon. Il devient nécessaire de lancer une procédure de reprise des ces concession en état d'abandon, qui se déroulera comme suit :

Etablissement d'un procès verbal constatant l'état d'abandon, pour chaque tombe. Les concessionnaires, s'ils sont connus seront informés et tenus de remettre en état les tombes. Le procès verbal sera affiché sur le panneau d'information à l'entrée du cimetière.

A l'issue d'un délai de 3 ans, la commune délibérera pour autoriser la reprise des concessions. Un délai de 30 jours sera laissé pour la récupération des matériaux et monuments funéraires. Les restes seront réinhumés dans l'ossuaire communal.

Les noms des personnes exhumées seront consignés dans un registre tenu en mairie, à disposition du public

### **5.5 Divers**

- Les rapports annuels concernant l'activité de la Communauté des communes, le réseau d'assainissement et le traitement des eaux usées a été présenté au conseil. Ces rapports sont à la disposition du public.
- Stationnement des poids lourds : le maire informe le conseil d'un arrêté municipal en date du 12 octobre 2009 a été pris, interdisant le stationnement des poids lourds (plus de 3,5T) sur l'ensemble des rues. Le stationnement n'est désormais que sur les deux parkings, prévus à cet effet, dans la zone d'activité de Saint Marc.
- Une réunion publique est prévue le 3 décembre 2009 à 18H30 pour présenter le projet d'aménagement (Coeur de Village), concernant les rues de la Basse Cour, Jules Guillot et Charles Gondouin.

## **6 Conseil du 11 Décembre 2009**

## **6.1 Finances**

Les projets structurants importants ont été lancés tels que l'aire de sport loisir de la Forcinerie, la rénovation du réseau d'eau potable, la création d'un nouveau forage en eau potable, etc.. Dans la plupart des cas, les subventions attribuées, sont versées à la fin de la réalisation des travaux, sur présentation des factures. D'autre part, certains travaux, comme la rénovation du réseau d'eau, n'étant éligibles à des subventions, la commune aura recours à des emprunts. En conséquence le conseil décide d'avoir recours à une convention de financement avec la Caisse d'Epargne, afin de disposer d'une possibilité de tirage de trésorerie, pouvant être remboursée ou consolidée en emprunt selon la situation.

## **6.2 Tarif des services municipaux**

Le conseil fixe les tarifs des services municipaux pour l'année 2010

- En ce qui concerne le cimetière, le prix des concessions (tarifs identique pour cimetière et columbarium) est le suivant : 200 € pour les concessions trentenaires et 300€ pour les cinquantenaires. L'utilisation de l'aire de dispersion est gratuite.
- Les tarifs de la garderie et centre de loisirs restent au m<sup>e</sup>me niveau qu
- e pour l'année 2009.
- Le tarif de location des salles est augmenté de 2%

## **6.3 Tarification de l'eau potable**

Conformément à la loi sur l'eau de décembre 2006, le tarif dégressif au delà de 120m<sup>3</sup> est supprimé, et le conseil décide d'appliquer, à partir di 1<sup>ier</sup> janvier 2010 un tarif unique de 0,64€/m<sup>3</sup> (augmentation de 1%)

## **6.4 Subventions aux associations**

Compte tenu de la politique pratiquée sur l'attribution de subventions, à savoir : favoriser les associations à caractère social et caritatif, soutenir les clubs sportifs extérieurs à Saint Gondon, mais qui animent une section sur notre territoire, a municipalité n'attribue aucune subvention aux associations locales, mais leur met gratuitement à disposition les salles communales et le mobilier, le conseil reconduit les mêmes subventions que l'année précédente.

Une nouvelle subvention de 100<sup>e</sup> est attribuée aux Fis D'Galarne en contre partie de la mise à disposition d'une gabare pour les fêtes de fin d'année.

## **6.5 Demandes de subventions**

Des demandes de subventions sont faites pour la rénovation du « petit patrimoine », l'une au Pays Giennois pour la restauration des remparts de la vieille ville, le long du parking de l'Abreuvoir ; l'autre à la Région pour la restauration des calvaires (Place de la Liberté, Place de l'Eglise, Place du Paturiau.

A la rentrée de Septembre 2010, les effectifs du regroupement scolaire devraient passer de 153 (aujourd'hui) à 167, puis plafonner aux environs de 170 pour les trois années à venir. Il est plus que vraisemblable que l'académie d'Orléans décide d'ouvrir une classe supplémentaire. L'aménagement d'une classe au 1<sup>ier</sup> étage de l'école maternelle étant réalisable, un dossier de demande de dotation Globale d'Equipement (DGE) sera soumis à la sous-préfecture.

## **6.6 Vestiaires du Foot :**

Le conseil approuve le dossier de consultation des entreprises, pour la construction des vestiaires du terrain de football de la Forcinerie.

## **6.7 Regroupement des pompiers de St Gondon et St Florent**

Le maire rappelle la proposition du S.D.I.S de regroupement des pompiers de St Florent et St Gondon. Ce regroupement aurait permis l'aménagement d'une caserne sur la ZA de St Marc financé à 70% par le S.D.I.S. La décision finale de regroupement devait se faire sur le volontariat de la part des pompiers. Bien que les pompiers de Saint Gondon soient favorables, lors de sa séance du 8 octobre 2009, le conseil de St Florent le Jeune a confirmé le refus de regroupement des pompiers de St Florent le jeune. Le conseil regrette cette décision qui prive, non seulement St Gondon, mais aussi son environnement immédiat, d'un centre de secours Sud Loire concernant la sécurité de 4000 personnes.

## **6.8 Modification des statuts du S.I.I.S**

Dans sa séance du 11/12/2009, le S.I.I.S a approuvé une modification des statuts d'origine (1976). Ces nouveaux statuts confirment que la compétence des bâtiments (écoles et cantines) est du ressort des communes membres. Le Syndicat du regroupement scolaire, ayant, quant à lui la charge du service des écoles et des cantines.

Le maire et son conseil souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toute la population qui est invitée à la cérémonie des vœux le 2 janvier à 10H30, salle du P'tit Clou.